

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

24 juin 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 4239)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 730

présenté par  
Mme Ménard

-----

**ARTICLE 19 TER**

Supprimer cet article.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet article crée une attestation « certifiant que des élèves ont bénéficié d'une sensibilisation au bon usage des outils numériques et des réseaux sociaux ainsi qu'aux dérives et aux risques liés à ces outils ».

Est-ce avec ce type d'article que la France compte lutter contre le radicalisme islamique ? Ou qu'elle compte se battre contre le cyber-harcèlement dont est victime la jeune Mila par exemple ? N'est-ce pas avant tout une déclaration de plus ? Cet article s'ajoutant à un dispositif déjà existant de formation sur internet, il est inutile.